



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Entre :

Mme SIMONET Fabienne (Présidente)

Association PEPS et Cie, 46 rue des érables, 69 960 CORBAS

D'une part,

Et :

M. Jean Claude TALBOT (Président)

le CCAS de la ville de CORBAS

Espace Lachenal,

18 C, rue des marronniers, 69 960 CORBAS

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1) Définition de l'intervention

Ateliers de psychomotricité à destination des enfants de la crèche « Les Petits Gônes ». Ils visent selon les médiations utilisées, et selon les enfants, l'exploration des compétences psychomotrices : motricité globale, motricité fine, expérimentations sensorielles, gestion de sa place dans le groupe....

2) Conditions d'exercice de l'intervention :

- Lieu : la psychomotricienne interviendra dans les locaux de la crèche « Les Petits Gônes », elle pourra être seule avec au maximum 5 enfants, ou accompagnée de sa stagiaire ou d'une professionnelle de la crèche

- Matériel : la psychomotricienne utilisera le matériel mis à disposition par la crèche, mais pourra aussi apporter ce qui lui semblerait pertinent.

3) La psychomotricienne s'engage à réaliser 7 ateliers de 1h chacun, selon un planning établi ensemble sur une période allant de janvier à mai 2018.

4) Le CCAS s'engage à verser pour chaque intervention la somme de cinquante euros (50€) TTC (prestation + frais), payable sur facture à la fin des interventions, soit un total de trois cent cinquante euros (350€) TTC.

L'association n'est pas assujettie à la TVA.

Fait à Corbas

le

en 2 exemplaires

Fabienne SIMONET
Présidente de PEPS et Cie

Patricia VAUPRE
P/O Fabienne SIMONET

Jean Claude TALBOT
Président du CCAS de Corbas